

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
MARDI 28 MAI 2013

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

05313410 (1) Compte communal 2012 -2.073.521.8

Les comptes de l'exercice 2012 ont été clôturés le 28 mars 2013.

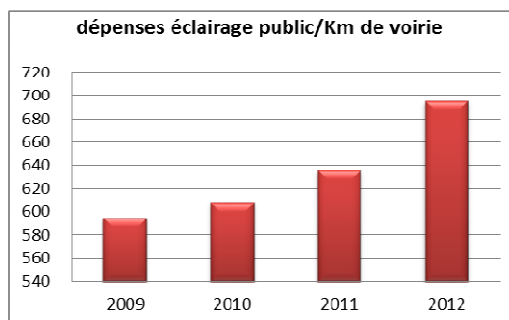
Le compte extraordinaire 2012 se présente à l'équilibre. A l'extraordinaire, les projets doivent être à l'équilibre.

Le compte ordinaire se présente avec un boni global de 423.692.15€.

Les dépenses de dette reflètent une politique de rigueur. L'encours de la dette a chuté de 26.6% depuis son dernier pic (2007). Par rapport à 2011, la dette est inférieure d'environ 185.000€. La charge annuelle de la dette baissant légèrement, la répartition entre amortissements et intérêts s'est modifiée. Nous économisons 15% d'intérêts par rapport à 2008 que nous injectons dans l'amortissement. Cette politique génère automatiquement ses effets puisque l'augmentation des remboursements en capital fait chuter les intérêts. Cet effet n'est possible que pour autant que l'on poursuive une politique de faible recours à l'emprunt assortie de durées limitées pour les nouveaux emprunts. Ainsi, l'encours de la dette diminue chaque année et sa durée moyenne diminue (en 2008, elle était de 13 ans alors qu'elle n'est plus que de 9.4 ans en 2012, soit une diminution de 3.6 ans en 4 ans).

Le travail de maîtrise de la dette est de longue haleine. Le moindre relâchement se paie cash et longtemps. A ce titre, je ne saurais que trop insister sur la nécessité de ce travail. En effet, la diminution de la dette et de sa charge est le seul moyen pour la commune de couvrir des dépenses de personnel qui vont être de plus en plus importantes. Nous avons pris la mesure du Pacte de solidarité. Cela occasionne des coûts de personnel plus importants. En contrepartie, nous évitons la cotisation de responsabilisation. Crise oblige, les pouvoirs fédéraux et régionaux n'ont eu d'autre choix que de faire payer à l'employeur la charge totale de son personnel. Pour notre commune, cela se traduit par une augmentation des cotisations sociales.

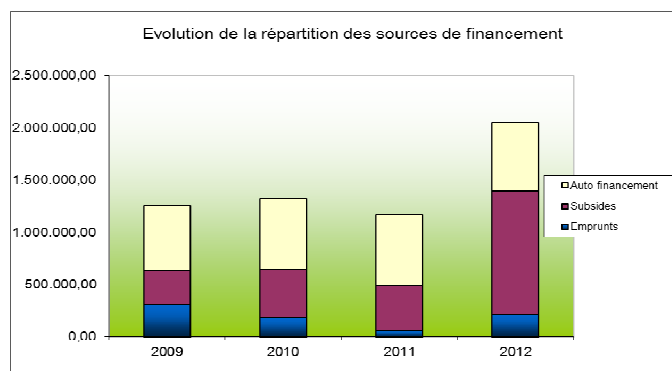
Au niveau des dépenses de fonctionnement, une vigilance particulière est indiquée pour les dépenses d'éclairage public. Elles ont augmenté de près de 20% en 4 ans.



Il faut aussi mettre en évidence un fort tassement des recettes additionnelles à l'IPP (- 173.000€ par rapport à 2011 qui était lui-même inférieur à 2010 de 250.000€). Nous subissons de plein fouet les changements de politique au niveau fédéral relatifs à la vitesse d' enrôlement. Après plusieurs années de rattrapage, nous constatons de nouveau un dérapage.

Au niveau de l'extraordinaire :

Forte sollicitation du fonds de réserve : Il est en effet plus intéressant d'utiliser celui-ci plutôt que d'avoir recours à l'emprunt, néanmoins nous nous devons d'être prudents et d'y maintenir un certain montant pour financer les parts à prendre au sein de la SPGE « égouttage » et pour les travaux communaux d'égouttage et d'entretien des voiries à venir.



Nous avons, en 2012, attribué le marché de rénovation de la maison des découvertes. Les dépenses relatives à ce projet ont donc été engagées sur cet exercice.

	Dépenses ordinaires (engagements actés aux comptes)			
	2009	2010	2011	2012
<i>Personnel</i>	2.033.192,77	2.042.239,45	2.229.861,79	2.380.089,64
<i>Fonctionnement</i>	865.814,56	896.626,23	892.948,16	1.036.839,30
<i>Transferts</i>	1.162.514,85	1.250.740,80	1.248.755,29	1.291.076,91
<i>Dette</i>	556.334,43	583.781,13	581.175,22	546.132,35
<i>Prélèvements</i>	-	-	35.000,00	22.000,00
<i>Total (exercice propre)</i>	4.617.856,61	4.773.387,61	4.987.740,46	5.276.138,20
<i>Exercices antérieurs</i>	164.627,26	110.123,28	103.257,93	123.471,31
<i>Prélèvements</i>	120.000,00	180.000,00	458.756,33	-
<i>Total général</i>	4.902.483,87	5.063.510,89	5.549.754,72	5.399.609,51

	Recettes ordinaires (Droits actés aux comptes)			
	2009	2010	2011	2012
<i>Prestation</i>	229.592,32	285.669,87	231.516,92	297.227,38
<i>Transferts</i>	4.416.844,41	4.611.884,50	4.612.712,82	4.564.503,56
<i>Dette</i>	143.584,53	42.634,43	30.178,11	61.413,97
<i>Prélèvements</i>	-	45.310,51	-	-
<i>Total (exercice propre)</i>	4.790.021,26	4.985.499,31	4.874.407,85	4.923.144,91
<i>Exercices antérieurs</i>	501.448,99	823.268,29	1.217.231,89	900.156,75
<i>Prélèvements</i>	-	-	-	-
<i>Total général</i>	5.291.470,25	5.808.767,60	6.091.639,74	5.823.301,66

En conclusion:

Le travail de la dette par le recours modéré à l'emprunt porte ses fruits. Nous subissons par contre les aléas des recettes centralisées. Nous savons que les années à venir exigeront des dépenses supplémentaires en matière de sécurité (incendie et police), d'aide sociale et d'environnement (épuration et égouttage). Nous y sommes attentifs. Le compte 2012 atteste d'un intérêt en ce sens.

04311207 (2) Cultes - Fabrique d'église - Poulseur : Compte 2012 -1.857.073.521.8

Le compte 2012 laisse apparaître un excédent de 522,16 EUROS avec une intervention communale de 4.130,93 €

04311208 (3) Cultes - Fabrique d'Eglise - Saint -Martin - Comblain - budget 2013 -1.857.073.521.1

Le budget 2013 présente un excédent de 8,08 EUR sans intervention communale

05312209 (4) Cultes - Fabrique d'Eglise - Saint Joseph - Oneux - Budget 2013 - 1.857.073.521.1

Le budget 2013 présente un excédent de 367,82 €, sans intervention communale.

SPORTS, JEUNESSE, LOISIRS
05313615 (5) Jeux et sports - Financement des infrastructures sportives - Réalisation d'un espace multisports à Oneux - Marché de travaux - Conditions de marché. Demande de subvention -1.855.3

Il s'agit d'approuver le nouveau cahier des charges avec les modifications demandées suite à l'avis d'Infrasport (Service public de Wallonie). Les modifications portent notamment sur le revêtement du terrain multisports (gazon synthétique) et la neutralisation des jeux. Le montant estimé des travaux est de 142.811,54 € hors TVA ou 172.801,96 €, 21% TVA comprise.

AFFAIRES GENERALES
05313680 (6) asbl Découverte géologique - Budget 2013 et compte 2012 - A.073.521.1

Le budget de l'Asbl a été approuvé par l'AG du 07.05.2013.

En son article 30, les statuts de l'Asbl disent : Le compte et le budget sont soumis pour approbation au premier Conseil communal qui suit la date de l'AG

Le budget 2013 présente des charges pour 786.873,78 € et des produits pour 799.250,87 €, donc résultat de 12.377,09 € .

Le compte 2012 de l'asbl « Les Découvertes de Comblain» présente :

- *un total d'actif de 810.925,00 € et un total de passif de 810.935,00 € ;*
- *un chiffre d'affaire de 757.580,00 €*
- *un compte de résultat avec une perte de 55.645,00 €*

04308871 (7) Proposition de déclassement d'une partie du sentier vicinal n° 52 passant dans une propriété bâtie à Mont. -1.811.111.8

Suite à la construction sollicitée par Monsieur et Madame RASQUIN à Mont, le Service Technique Provincial s'est rendu compte qu'une partie du sentier vicinal passait au milieu de propriété de ces personnes. Il était donc impératif de rectifier la situation. Le marché de service ayant eu lieu, les plans établis avec l'accord des 2 parties et l'enquête de commodo et incommodo réalisée, le point est soumis au Conseil communal afin de proposer au Collège Provincial de Liège le déplacement dudit sentier tel que prévu au plan du Géomètre DUPONT.

04311575 (8) Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la S.P.I. le 25 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour. -1.824

An application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des organismes doivent être portés à l'ordre du jour du conseil communal.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la S.P.I. est le suivant :

(Ordre du jour non reçu à ce jour)

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la S.P.I. est le suivant :

" Les convocations et les ordres du jour vous parviendront par courrier, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation"

Les mandataires désignés pour représenter la Commune aux assemblées générales de la S.P.I. sont Messieurs HENON Jean-Christophe, WARZEE Pierre, DANIELS Jean, MARCHAL Richard et Madame COX-GRIGNET Cécile.

05313476 (9) Assemblée générale ordinaire de la CILE le jeudi 20 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour. -1.778.31

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des organismes doivent être portés à l'ordre du jour du conseil communal.

L'Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire d'ETHIAS est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2012.
- Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat.
- Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat.
- Décharge à donner au commissaire pour sa mission.
- Désignations statutaires.

Les mandataires désignés pour représenter la Commune à l'Assemblée générale d'Ethias sont Messieurs HENON Jean-Christophe, CAES Raphaël, MORMONT Marc et PIRLET Didier.

05313477 (10) Assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias Droit Commun le 24 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour. -2.077.95

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des organismes doivent être portés à l'ordre du jour du conseil communal.

L'Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ordinaire d'ETHIAS est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2012.
- Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat.
- Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat.
- Décharge à donner au commissaire pour sa mission.
- Désignations statutaires.

Les mandataires désignés pour représenter la Commune à l'Assemblée générale d'Ethias sont Messieurs HENON Jean-Christophe, CAES Raphaël, MORMONT Marc et PIRLET Didier.

05313578 (11) Assemblée générale annuelle de l'Asbl G.R.E.O.A le jeudi 13 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour. -1.82

En application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des organismes doivent être portés à l'ordre du jour du conseil communal.

L'Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du G.R.E.O.A est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 juin 2012.
- Rapport d'activités du Conseil d'Administration.
- Présentation des comptes de l'exercice 2012 et du budget 2013.
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Approbation du rapport d'activités, des comptes 2012 et du budget 2013 ; décharge aux administrateurs et vérificateurs aux comptes.
- Désignation du Président.
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- Admission/démission de membres associés.
- Divers.

Le mandataire désigné pour représenter la Commune à l'Assemblée générale du G.R.E.O.A. est Monsieur Jean-Christophe HENON.

05313579 (12) Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. le 17 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour. -1.777.613

++

An application de l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales, les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et/ou extraordinaire des organismes doivent être portés à l'ordre du jour du conseil communal.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. est le suivant :

Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 19 novembre 2012 :

a) Assemblée Générale ordinaire.

b) Assemblée générale extraordinaire.

2. Comptes annuels de l'exercice 2012 :

a) Rapport d'activité.

b) Rapport de gestion.

c) Rapport spécifique relatif aux participations financières.

d) Rapport de vérification des comptes.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire-réviseur.

4. Souscriptions au Capital.

- Souscriptions au Capital C₂ dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
- 5. Désignations du Commissaire-réviseur pour les exercices 2013, 2014 et 2015.
- 6. Remplacement de deux administrateurs jusqu'au 17 juin 2013.
- 7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Les mandataires désignés pour représenter la Commune aux assemblées générales de l'A.I.D.E. sont Messieurs WARZEE Pierre, VANGOSSUM Georges, PIRLET Didier, DANIELS Jean et PAULUS Henri-François.

ADL, EMPLOI, CREATION D'ACTIVITES

05312239 (13) Régie communale ordinaire «Agence de Développement local de Comblain-au-Pont» (ADL) - Décision de maintenir une ADL sur le territoire de la commune et d'introduire une demande de renouvellement de l'agrément pour 2014-2016 -1.82

Conformément à l'article 3, 1^{er} alinéa, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local, le conseil communal décide de maintenir les activités de l'ADL et de solliciter la demande de renouvellement d'agrément pour la période 2014-2016. L'approbation du contenu du dossier d'agrément, à introduire au plus tard le 31 août 2013, se fera ultérieurement par l'instance de direction de l'ADL (Collège communal).

05312340 (14) Régie communale ordinaire «Agence de Développement local de Comblain-au-Pont» : approbation des comptes 2012 par l'autorité de tutelle -1.82

Conformément aux dispositions du livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, nous vous informons qu'en sa séance du 02 mai 2013, le Collège provincial du Conseil provincial de Liège a décidé d'approuver le compte pour l'exercice

En vertu des dispositions de l'article 4 du règlement général de la comptabilité communale, « toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le Collège communal au Conseil communal et au Receveur communal. »

Le Collège communal informe donc le Conseil communal que, conformément aux dispositions du livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Liège a décidé d'approuver, en sa séance du 2 mai 2013, le compte pour l'exercice 2012 de la régie communale ordinaire Agence de Développement Local (ADL) de Comblain-au-Pont.

ACTION SOCIALE/LOGEMENT

05313346 (15) Convention d'occupation à titre précaire - Madame Christelle Mormont place Puissant 5/2 à 4171 Poulseur -2.073.513.2

Ratification de la convention d'occupation précaire relative à l'appartement de la Maison du Peuple. La convention est dite précaire car elle lie l'occupation de l'appartement à la réalisation d'une mission de conciergerie par Madame Christelle Mormont. Au vu de cette mission, le loyer est préférentiel, à savoir 550 euros par mois (plus charges).

05313547 (16) Plan HTP - Rapport d'activité 2012 et programme de travail 2013 -1.855.354

Présentation du rapport d'activités 2012 et du programme de travail 2013 du Plan HP. Seuls 4 résidents permanents vivent encore dans le camping « La Vallée ». Ils y sont par choix et ne

sont pas demandeurs de partir. Les demandes de domiciliation futures ne seront a priori pas acceptées.

INSTRUCTION PUBLIQUE/BIBLIOTHEQUE
--

04308889 (17) Déclaration des emplois vacants dans l'enseignement officiel subventionné à la date du 15/04/2013. -1.851.11.082.37

Le statut du personnel enseignant subsidie prévoit que chaque année, au 15/04/2..., on établit la liste des emplois vacants dans l'enseignement. La liste est affichée dans les différentes implantations afin que le personnel, répondant aux critères définis par ledit statut, puisse introduire leur demande à la nomination définitive, s'il répond aux conditions, dans les délais impartis. (soit entre le 01/05 et le 31/05/....de l'année en cours)

PROCÈS-VERBAL

04311263 (18) Procès-verbal de la séance précédente. -2.075.1.077.7

HUIS – CLOS

AFFAIRES GENERALES

04309972 (19) Commission communale d'aménagement du territoire, de la mobilité et du développement rural (CCATM-CLDR) : composition
1.777.811.6

Suite à l'appel à candidature, il s'agit de désigner les membres de la CCATM et de la CLDR :
Considérant [...];

Principes :

- 1 président (non politique) : 1 candidat unique
- 12 effectifs dont 3 « politiques » (quart communal)
- Ont été repris en priorité comme effectifs les membres qui siégeaient déjà dans la CCATM et/ou la CLDR
- 1 ou plusieurs suppléants par effectif, partageant un intérêt commun

Respect des critères : Répartition géographique, pyramide des âges, intérêts économiques et sociaux

Aucun candidat à écarter, sauf les candidatures des conseillers communaux ayant présenté leur candidature à titre personnel (considérées dans le quart communal).

PERSONNEL, GESTION DU

04311273 (20) Confirmation : Personnel Communal : TORTOLANI Paolo - Désignation en tant que secrétaire communal a.i. du 09.04.2013 au 12.04.2013 -2.08

INSTRUCTION PUBLIQUE/BIBLIOTHEQUE
--

04308890 (21) Confirmation de la désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant en remplacement d'une titulaire en congé de maladie à partir du 25/03/2013.
1.851.11.08

Remplacement de Madame BERNARD Chantal en maladie à partir du 25/03/2013 jusqu'au 26/4/2013.

04310592 (22) Confirmation de la désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant, en remplacement de la titulaire, placée en congé de maladie depuis le 15/4/2013.
1.851.11.08

Madame DALEM A.P, institutrice maternelle, est placée en congé de maladie du 15/4/2013 au 26/4/2013. Celle-ci doit être remplacée.

04312293 (23) Confirmation des demandes d'interruption de carrière à raison d'un 1/5 temps de 2 enseignantes du primaire pour l'année scolaire 2013/2014.. 1.851.11.08

*Le statut permet aux enseignants de disposer de cette facilité en fin de carrière.
Une demande pour 1/5 temps le vendredi et l'autre le lundi. Afin de permettre l'organisation des classes.*

05312794 (24) Confirmation des décisions du collège communal du 16/5/2013 portant sur deux demandes d'institutrices maternelles pour travailler à mi-temps durant l'année scolaire 2013/2014. 1.851.11.08

Madame BOULANGER a sollicité une nouvelle demande d'interruption de carrière pour l'année scolaire 2013/2014 à raison d'un mi-temps. Madame DALEM a elle aussi sollicité un nouveau congé pour prestations réduites d'un mi-temps pour l'année scolaire 2013/2014. Cela permet de réaffecter une enseignante à mi-temps et compléter celui d'une enseignante, nommée à mi-temps.